

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2030-LAS-45

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 2 septembre 2008, le règlement suivant :

2030-LAS-45 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de modifier le plan de l'itinéraire des routes de camions.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 14 septembre 2008.

Chantal Gagnon

Secrétaire d'arrondissement substitut

NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW NO. 2030-LAS-45

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on September 2, 2008, the following bylaw:

2030-LAS-45 Bylaw amending Bylaw 2030 concerning traffic and public safety so as to modify the itinerary map of the truck route.

This bylaw may be obtained at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on September 14, 2008.

Chantal Gagnon

Secrétaire d'arrondissement substitut

